

Tabac en feuilles: primes et seuils de garantie pour les récoltes 1999, 2000 et 2001 (modif. règl. 2075/92/CEE)

1998/0306(CNS) - 11/03/1999 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

En adoptant le rapport de M. Antonios TRAKATELLIS (PPE, Gr), le Parlement européen demande que les primes et les quotas attribués aux producteurs de tabac en feuilles par groupe de variétés et par Etat membre soient fixées pour les récoltes 2000, 2001 et 2002. Il demande en outre une augmentation générale des primes de 5% pour contrebalancer l'effet érosif de l'inflation sur les revenus des producteurs depuis 1995, année de la dernière adaptation des primes. Il a également adopté un amendement instaurant une compensation des coûts de conversion résultant du passage de l'écu à l'euro. Le Parlement s'est opposé au projet visant à introduire une variété de qualité inférieure de tabac grec katerini en Italie.